



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : CULTURE 3

OBJET : PARTENARIAT AVEC
L'URVIN (UNION REGIONALE
VIE ET NATURE)

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, PEYTHIEU Eric

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Nicole GUERIN

Afin de maintenir le plus possible d'activités dans la Cité Vauban en basse saison, la Ville de Briançon propose d'accepter un partenariat avec l'Union Régionale Vie et Nature, dont la mission est à la fois culturelle et éducative, pour une exposition itinérante intitulée « Durance, une rivière de partage ».

Cette exposition sera gratuite et ouverte à tous.

La Ville de Briançon met à disposition de l'Union Régionale Vie et Nature les locaux du Centre d'Art Contemporain situés dans la Cité Vauban (Place d'Armes), pour l'exposition se déroulant du 1^{er} novembre au 10 décembre 2010.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

L'Union Régionale Vie et Nature prend à sa charge les frais de personnel d'accueil et toute autre charge afférente à l'exposition (communication, transport...).

Afin d'entériner ces dispositions, une convention de mise à disposition sera établie entre l'Union Régionale Vie et Nature et la Commune de Briançon selon les termes prévus par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les propositions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE